



MISE À JOUR DE L'ÉTAT DU STOCK DE PÉTONCLES (*PLACOPECTEN MAGELLANICUS*) DE LA ZONE DE PÊCHE DU PÉTONCLE 29 À L'OUEST DE LA LONGITUDE 65° 30'

Contexte

La récolte du pétoncle dans la ZPP 29 ouest comprend la récolte à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR). Chaque année, la Direction générale des ressources et des pêches autochtones de la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada (MPO) présente une demande d'avis sur l'état du stock de pétoncles de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30' (désignée sous le nom de « ZPP 29 ouest » dans le présent document) en vue d'estimer le risque associé à différents scénarios de prises et d'établir un total autorisé des captures (TAC) pour la composante commerciale de la pêche. La dernière évaluation complète de la ZPP 29 ouest a été effectuée en 2015 (MPO 2015; Sameoto *et al.* 2015); des mises à jour ont été réalisées depuis. La dernière mise à jour remonte à mars 2022 (MPO 2022).

Les objectifs de la présente réponse des Sciences consistent à mettre à jour l'état du stock de pétoncles de la ZPP 29 ouest en 2022, à évaluer les conséquences de différents niveaux de prises pour les pêches de 2023 et à évaluer les prises accessoires d'espèces non ciblées à partir de renseignements disponibles sur la pêche en 2022.

La présente réponse des Sciences découle de la réunion d'examen par les pairs régional du 22 mars 2023 sur la mise à jour de l'état des stocks de pétoncle de la zone de pêche du pétoncle 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'.

Renseignements de base

Dans la ZPP 29 ouest, la pêche commerciale est assujettie à un quota individuel transférable (QIT) et à un TAC, qui est en vigueur depuis 2001 et qui va généralement de la troisième semaine de juin à la fin du mois d'août. Le Secteur des sciences du MPO effectue chaque année des relevés après la pêche en septembre/octobre. La pêche à des fins ASR a également lieu dans la ZPP 29 ouest, mais ces prises ne sont pas comptabilisées dans le TAC. La conception actuelle du relevé utilise la carte des habitats propices du pétoncle élaborée par Brown *et al.* (2012). Les habitats propices représentent une échelle relative de l'habitat propice au pétoncle, 0 étant l'habitat le moins propice et 1, le plus propice. Ces probabilités sont regroupées en trois catégories définies par les fourchettes suivantes : faible [0, 0,3), moyenne [0,3, 0,6) et élevée [0,6, 1,0). La dynamique des populations de pétoncles de taille commerciale et de taille de recrue est modélisée à l'aide du modèle état-espace de la population fondée sur l'habitat, tel qu'il est défini par Smith *et al.* (2015). Dans cette mise à jour, les pétoncles dont la hauteur de coquille est de 100 mm et plus sont considérés comme étant de taille commerciale. Ceux dont la hauteur de coquille se situe entre 90 et 99 mm sont considérés comme étant des recrues qui devraient atteindre la taille commerciale au cours de l'année suivante. Les pétoncles dont la hauteur de coquille est inférieure à 90 mm sont considérés comme étant des pré-recrues. Comme il n'y a pas eu de relevé en 2020, les indices utilisés comme données d'entrée pour les modèles de 2020 sont calculés à l'aide des valeurs de 2019 et de 2021; cette

approche est conforme aux méthodes utilisées pour traiter les renseignements manquants des années précédentes pour d'autres stocks de pétoncles côtiers (Nasmith *et al.* 2016).

Dans la présente mise à jour, les prises de pétoncle dénombrées comprennent tous les débarquements commerciaux de la ZPP 29 ouest et les prises à des fins ASR par dragage du pétoncle. Les prises débarquées pour la pêche récréative et celle de type ASR faite au carrelet, au râteau et à la main ne sont pas enregistrées : aucune donnée n'est donc disponible pour l'évaluation. Cependant, on s'attend à ce que les prises récréatives dans cette zone soient minimales (Sameoto *et al.* 2022).

Description de la pêche

La ZPP 29 englobe une très vaste étendue d'eaux côtières à l'intérieur de la mer territoriale de 12 milles, entre le sud de Yarmouth (43° 40' de latitude nord) et le cap North, au Cap-Breton. La présente mise à jour ne vise que la partie de la ZPP 29 qui va de l'ouest de la longitude 65° 30' O aux eaux de l'aire de production de pétoncles 3 situées par 43° 40' de latitude nord (figure 1). La pêche commerciale dans cette zone est exploitée par la flotte ayant accès à l'ensemble de la baie, ainsi que par les titulaires de permis de pêche côtière pour l'est de Baccaro qui sont autorisés à pêcher dans la ZPP 29 ouest (ci-après appelés « flotte de l'est de Baccaro »). La pêche est gérée au moyen de divers facteurs, tels que la limitation de l'accès, les fermetures saisonnières, la hauteur de coquille minimale et les restrictions quant au nombre de chairs. Des TAC sont fixés, et les débarquements sont déclarés sous forme de poids de chair (muscles adducteurs).

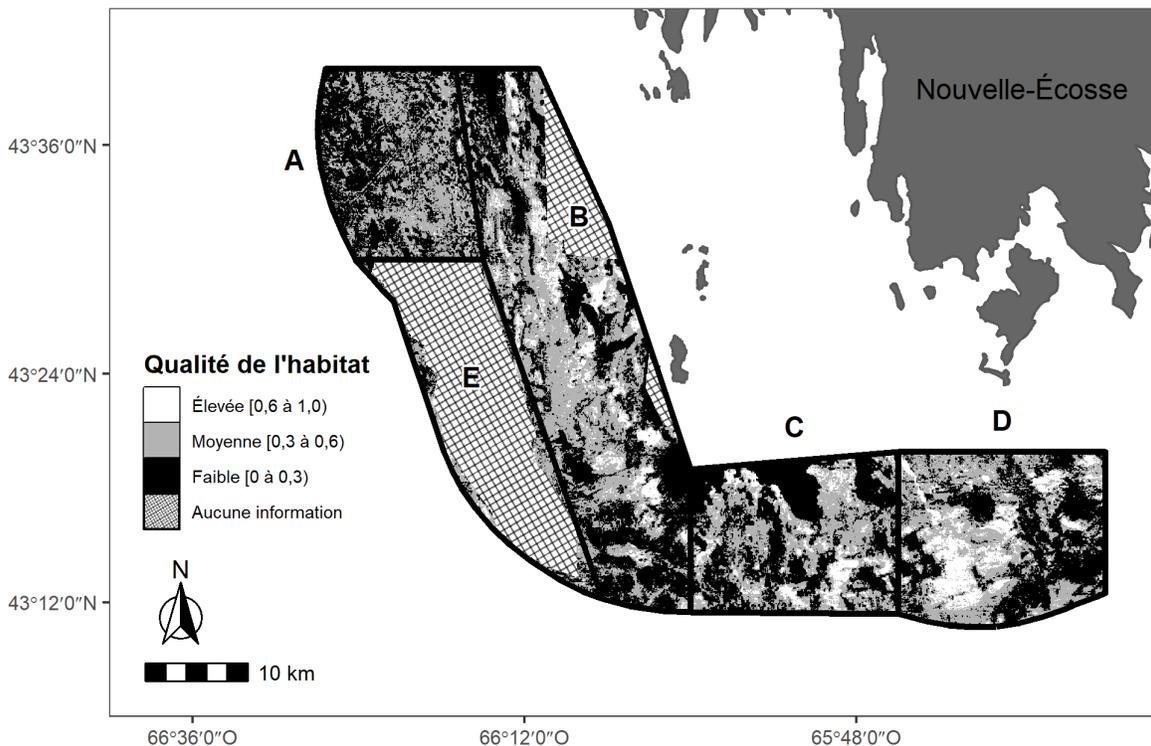


Figure 1. Les zones ombrées des sous-zones A à E de la ZPP 29 ouest représentent les catégories de probabilité d'habitat propice : faible en noir, moyenne en gris et élevée en blanc (voir Brown *et al.* 2012). Remarque : La ZPP 29 s'étend le long de la ligne de côte, jusqu'au cap North, au Cap-Breton.

Analyse et réponse

Pêche commerciale

Depuis 2002, le TAC est partagé entre la flotte de la totalité de la baie et celle de l'est de Baccaro. Depuis 2010, le TAC et les débarquements sont totalisés pour l'ensemble des deux flottes. En 2022, un total de 114,2 tonnes de chair (t) a été débarqué sur un TAC de 120 t. On a enregistré des prises supplémentaires à des fins ASR de 2,7 t, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans le TAC (figure 2).

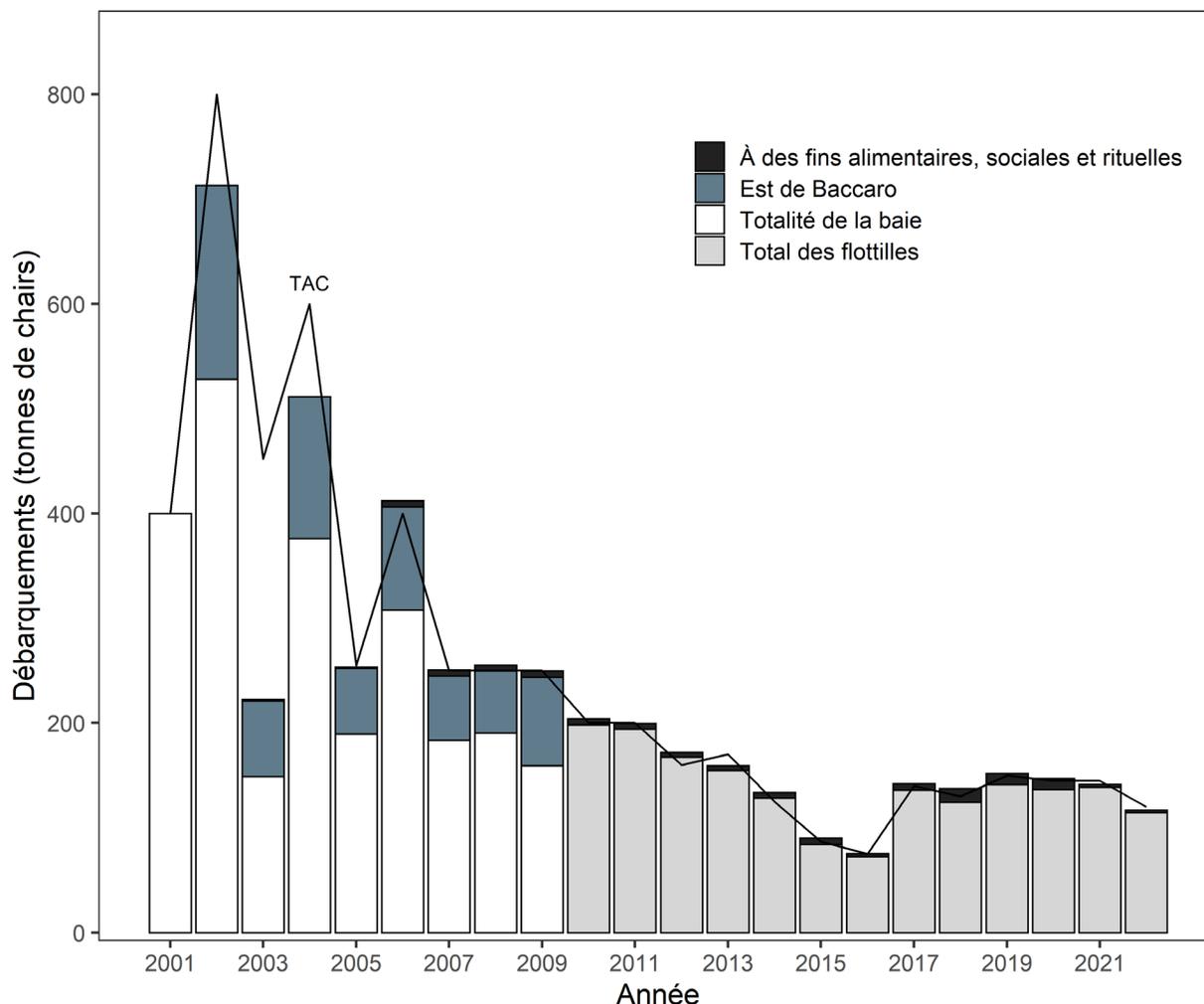


Figure 2. Débarquements annuels de pétoncles (en tonnes de chairs) de 2001 à 2022 pour la ZPP 29 ouest et TAC (ligne noire). Il convient de noter que les débarquements à des fins alimentaires, sociales et rituelles ne sont pas comptabilisés dans le TAC.

En 2022, toutes les sous-zones (A à E) de la ZPP 29 ouest étaient ouvertes et ont fait l'objet d'une pêche (tableaux A1 et A2). En ce qui concerne la sous-zone A, on avait projeté un déclin de la biomasse commerciale chaque année à partir de 2015, même avec des prises nulles dans cette sous-zone (p. ex. MPO 2015, 2019). La pêche dans la sous-zone A a été fermée en 2015 et en 2016, et depuis 2017, on a adopté un plan de pêche qui comprend une limite de prises

réservée et les navires qui pêchent dans la sous-zone A ne peuvent pêcher dans une autre sous-zone pendant le même voyage.

Pour la flotte ayant accès à l'ensemble de la baie, dans la sous-zone A, le taux de prise calculé à partir des journaux de bord des bateaux de pêche était de 13,1 kg/h en 2022 et de 11,7 kg/h en 2021. Dans la sous-zone B, le taux de prise était de 35,8 kg/h en 2022 et de 29,0 kg/h en 2021. Dans la sous-zone C, le taux de prise était de 30,2 kg/h en 2022 et de 32,7 kg/h en 2021. Dans la sous-zone D, le taux de prise était de 81,0 kg/h en 2022 et de 78,6 kg/h en 2021. Dans la sous-zone E, le taux de prise était de 24,2 kg/h en 2022 et aucune pêche n'a eu lieu dans la sous-zone E en 2021.

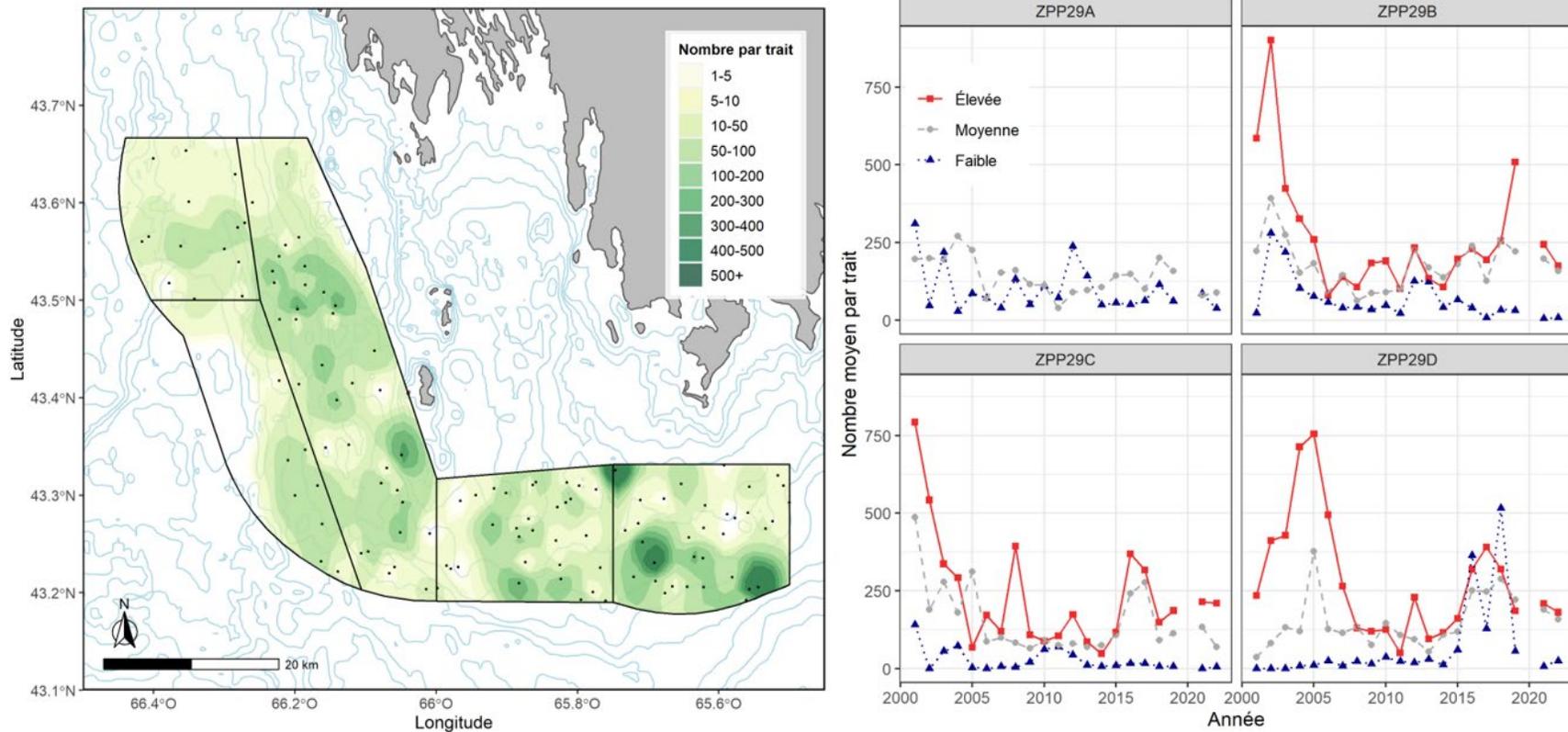
Pour la flotte de l'est de Baccaro, il n'y a pas eu de pêche à sous-zone A en 2022 et 2021. Dans la sous-zone B, le taux de prises pour 2022 ne peut pas être déclaré en raison de considérations liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et le taux de prises était de 32,3 kg/h. Dans la sous-zone C, le taux de prise était de 42,3 kg/h en 2022 et de 36,1 kg/h en 2021. Dans la sous-zone D, le taux de prises était de 55,2 kg/h en 2022 et le taux de prises de 2021 ne peut pas être déclaré en raison de considérations liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucune pêche n'a eu lieu dans la sous-zone E en 2022, ni en 2021.

Relevé de recherche

La répartition des stocks de pétoncles de taille commerciale, de recrues et de pré-recrues était fragmentée dans toute la ZPP 29 ouest (figures 3 à 5).

La sous-zone E n'a pas fait l'objet de relevés entre 2005 et 2012, car elle était considérée comme étant une zone marginale et moins prioritaire pour un relevé. Depuis 2012, un petit nombre de stations (de cinq à huit par année) sont relevées chaque année où un relevé est effectué. Depuis 2014, les traits sont répartis dans une partie de la sous-zone E où l'on sait que la pêche a été pratiquée par le passé; par conséquent, les tendances de l'abondance du relevé dans la sous-zone E peuvent ne pas être représentatives de celles de l'ensemble de la sous-zone E. En 2022, l'abondance des pétoncles de taille commerciale était de 103,3 par trait, celle des recrues était de 9,8 par trait et celle des pré-recrues était de 49,4 par trait. En 2021, l'abondance des pétoncles de taille commerciale était de 147,8 par trait, celle des recrues était de 2,7 par trait et celle des pré-recrues était de 40,9 par trait.

Dans la totalité de la ZPP 29 ouest, l'état des pétoncles lors du relevé (défini comme le poids de la chair, en grammes, d'un pétoncle d'une coquille de 100 mm) variait de 11,6 g (sous-zone A) à 12,6 g (sous-zone C). Pendant le relevé de 2021, l'état du pétoncle variait de 10,6 g (sous-zone A) à 11,0 g (sous-zone C).



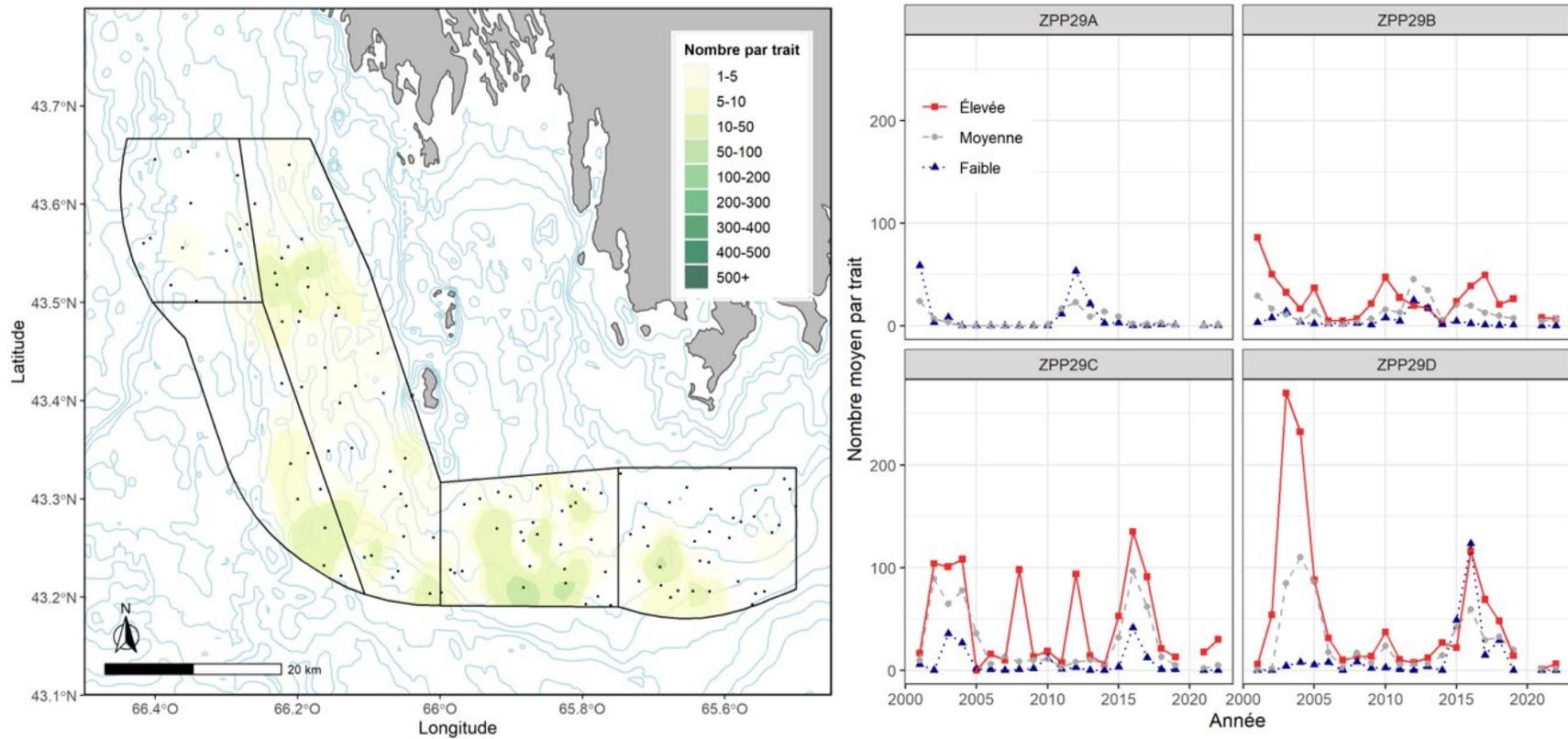


Figure 4. Recrues (hauteur de coquille de 90 à 99 mm). À gauche : répartition de la densité spatiale (nombre par trait) d'après les résultats du relevé de 2022 dans la ZPP 29 ouest. Les points représentent l'emplacement des traits. À droite : nombre moyen par trait, par sous-zone, de 2001 à 2022 pour les catégories « faible » (triangles bleu foncé), « moyenne » (cercles gris) et « élevée » (carrés rouges) de qualité de l'habitat. Aucun relevé n'a été réalisé en 2020.

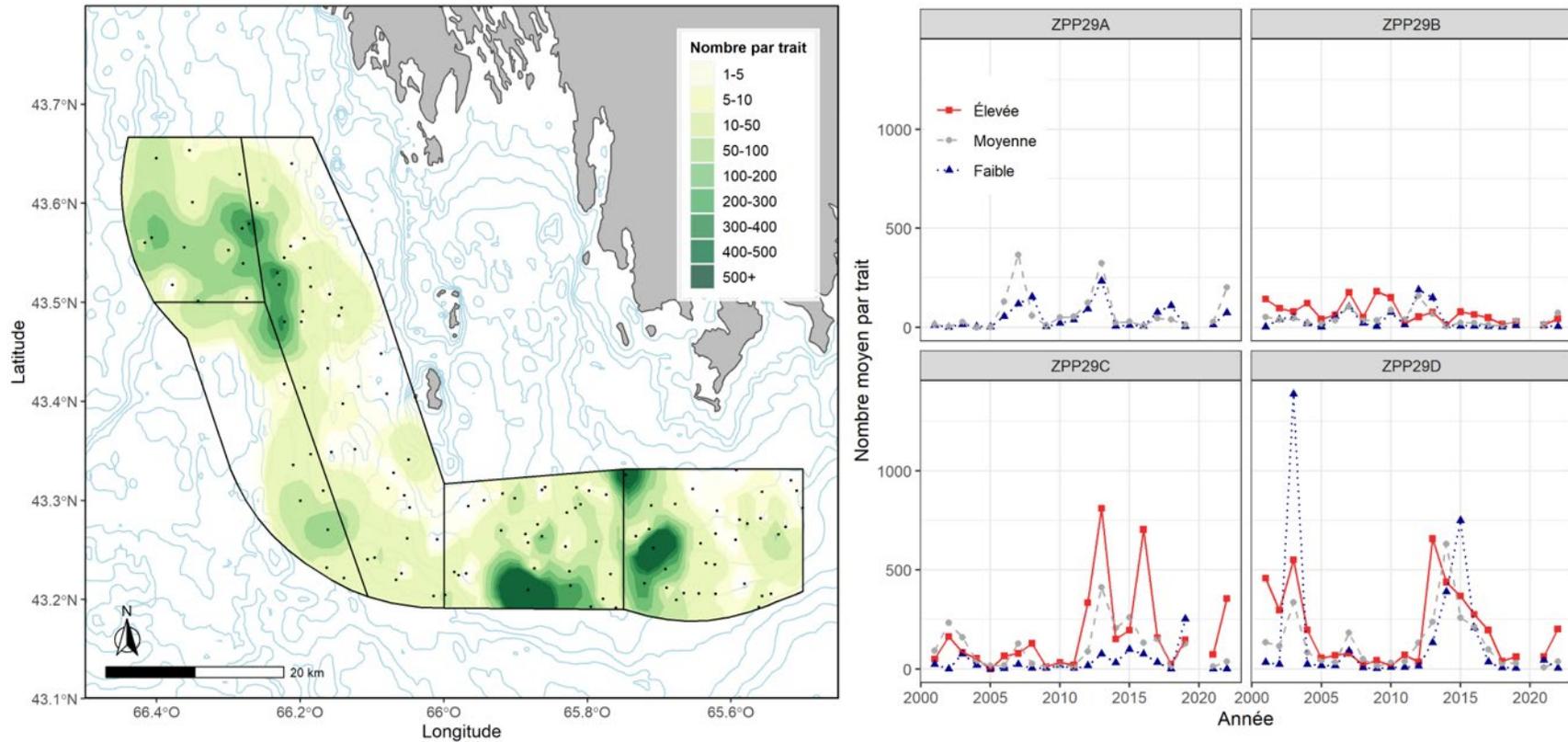


Figure 5. Pré-recrues (hauteur de coquille < 90 mm). À gauche : répartition de la densité spatiale (nombre par trait) d'après les résultats du relevé de 2022 dans la ZPP 29 ouest. Les points représentent l'emplacement des traits. À droite : nombre moyen par trait, par sous-zone, de 2001 à 2022 pour les catégories « faible » (triangles bleu foncé), « moyenne » (cercles gris) et « élevée » (carrés rouges) de qualité de l'habitat. Aucun relevé n'a été réalisé en 2020.

Modèle d'évaluation

Le modèle de population état-espace fondé sur l'habitat accepté lors de l'évaluation du cadre en février 2014 (Smith *et al.* 2015) a été ajusté à chaque catégorie de qualité de l'habitat pour les sous-zones A à D. Il a été ajusté aux prises commerciales, à l'effort dérivé des systèmes de surveillance des navires et aux données des relevés. La sous-zone E ne figure pas sur la carte de la qualité de l'habitat et n'est pas modélisée.

Indicateurs de l'état du stock

L'indice associé à la productivité du stock pour l'approche de précaution du MPO pour la ZPP 29 ouest est la densité de la biomasse commerciale (t/km^2) dans la zone d'habitat de qualité moyenne pour la sous-zone A et la zone d'habitat de qualité élevée pour les sous-zones B, C et D (figure 6); l'exploitation est gérée dans ces zones d'habitat connexes (Smith et Sameoto 2016). Des taux d'exploitation de référence et des règles de contrôle des prises (RCP) ont été établis pour les sous-zones B, C et D. Il n'y a pas de point de référence pour les sous-zones A et E. Si la densité de la biomasse est supérieure à la densité de la biomasse respective au rendement maximal durable (avec $D_{RMD} = 3,75, 4,68, 4,32 t/km^2$ pour les sous-zones B, C et D, respectivement), le taux d'exploitation maximal serait de 0,16, 0,17 et 0,22 pour les sous-zones B, C et D, respectivement. Si la densité de la biomasse est inférieure à D_{RMD} , le taux d'exploitation maximal serait de 0,06, 0,06 et 0,09 pour les sous-zones B, C et D, respectivement. Dans la sous-zone A, en 2022, la densité de la biomasse commerciale était de 0,9 t/km^2 dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne. Dans la sous-zone B, en 2022, la densité de la biomasse commerciale était de 2,6 t/km^2 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée et au-dessus du PRS. Dans la sous-zone C, en 2022, la densité de la biomasse commerciale était de 4,8 t/km^2 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée et au-dessus du PRS et de D_{RMD} . Dans la sous-zone D, en 2022, la densité de la biomasse commerciale était de 3,4 t/km^2 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée et au-dessus du PRS (figure 6).

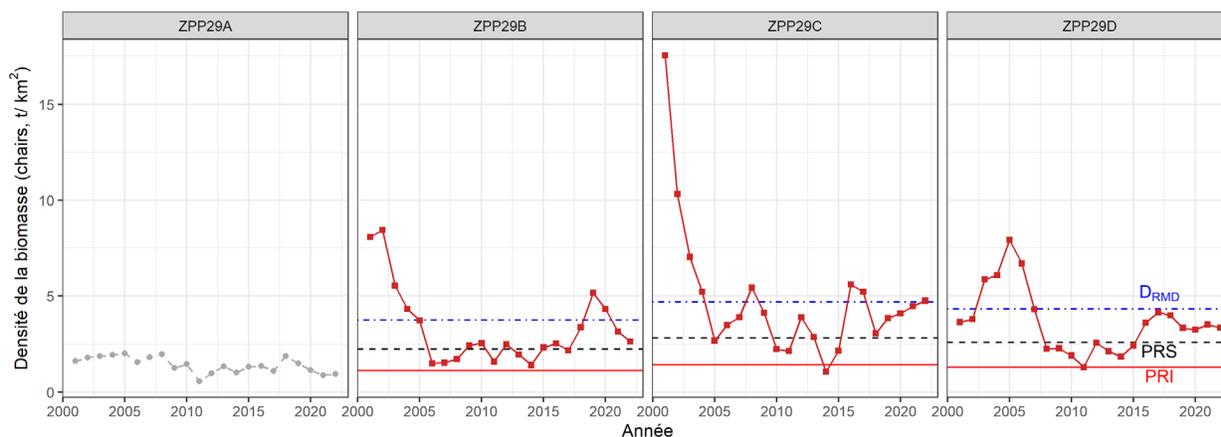


Figure 6. Densités de la biomasse commerciale (t/km^2) dans la ZPP 29 ouest. Dans la sous-zone A, la catégorie d'habitat de qualité moyenne est indiquée, tandis que les catégories d'habitat de qualité élevée sont indiquées pour les sous-zones B, C et D. Les points de référence limite (PRL) sont indiqués par la ligne pleine (rouge), les points de référence supérieurs du stock (PRS) par la ligne tiretée (noire) et la densité liée au rendement maximal durable (D_{RMD}) par la ligne pointillée – tiretée (bleue) pour les sous-zones B, C et D. Les PRL et les PRS sont de 1,12 t/km^2 et 2,24 t/km^2 , respectivement, pour la sous-zone B, de 1,41 t/km^2 et 2,82 t/km^2 , respectivement, pour la sous-zone C, et de 1,3 t/km^2 et 2,6 t/km^2 , respectivement, pour la sous-zone D. Les valeurs de D_{RMD} sont de 3,75, 4,68, 4,32 t/km^2 pour les sous-zones B, C et D, respectivement.

Exploitation

Dans la sous-zone A, en 2022, l'exploitation était de 0,04 (4 %) dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne. Dans la sous-zone B, en 2022, l'exploitation était de 0,06 (6 %) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée. Dans la sous-zone C, en 2022, l'exploitation était de 0,12 (12 %) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée. Dans la sous-zone D, en 2022, l'exploitation était de 0,09 (9 %) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée (figure 7).

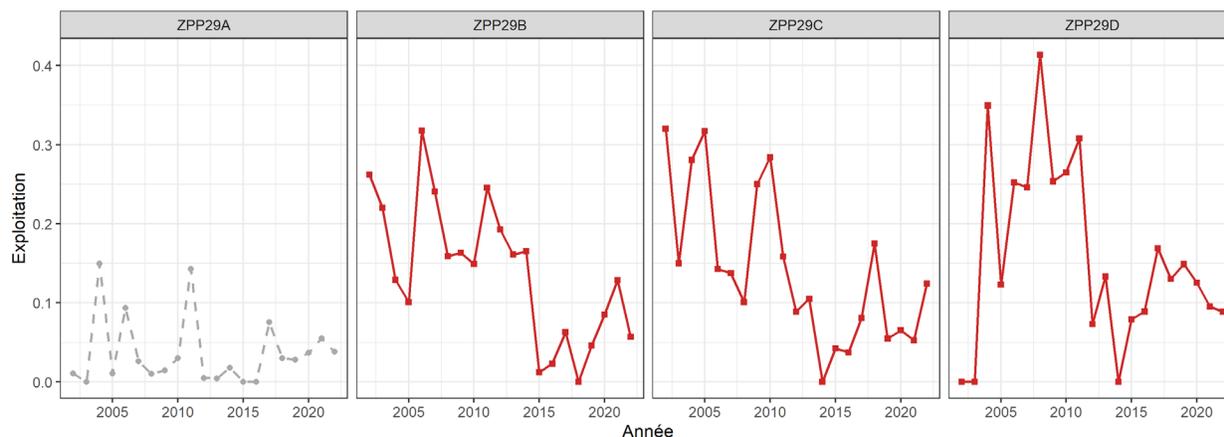


Figure 7. Estimation modélisée des taux d'exploitation pour la catégorie d'habitat de qualité moyenne dans la sous-zone A et pour la catégorie d'habitat de qualité élevée dans les sous-zones B, C et D de la ZPP 29 ouest.

Mortalité naturelle

En 2022, dans les sous-zones A et B, les estimations modélisées de la mortalité naturelle (instantanée) étaient supérieures à leur médiane à long terme respective (2001 à 2021) et supérieures (sous-zone A) et égales (sous-zone B) à leur moyenne sur cinq ans respective. Dans les sous-zones C et D, les estimations modélisées de la mortalité naturelle (instantanée) étaient inférieures à leur médiane respective à long terme (2001 à 2021) et en deçà de leur moyenne sur cinq ans respective (figure 8). Dans la sous-zone A, en 2022, la mortalité naturelle était de 0,63 dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne. Dans la sous-zone B, en 2022, la mortalité naturelle était de 0,25 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée. Dans la sous-zone C, en 2022, la mortalité naturelle était de 0,15 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée. Dans la sous-zone D, en 2022, la mortalité naturelle était de 0,14 dans la catégorie d'habitat de qualité élevée (figure 8).

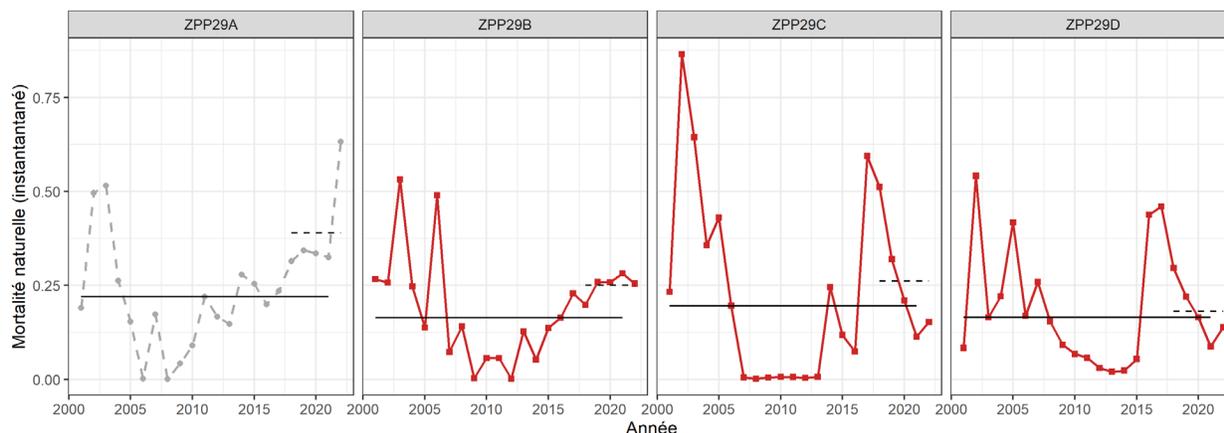


Figure 8. Mortalité naturelle modélisée (taux instantané) dans la ZPP 29 ouest. Dans la sous-zone A, la catégorie d'habitats propices de qualité moyenne est indiquée, tandis que la catégorie d'habitats de qualité élevée est indiquée pour les sous-zones B, C et D. La moyenne quinquennale (2018-2022) de la mortalité naturelle est indiquée par la ligne noire tiretée et la médiane à long terme (2001-2021) est indiquée par la ligne noire pleine.

Scénarios de niveaux de prises pour 2023

Les scénarios de prises pour la saison de pêche 2023 dans les sous-zones A à D sont présentés dans les tableaux 1 à 4. Les projections du modèle supposent les estimations de la croissance et de l'abondance des recrues en 2022, et que la mortalité naturelle est la moyenne des cinq dernières années (2018 à 2022) dans chaque sous-zone. Un exemple de la façon d'interpréter les scénarios de prises dans les tableaux 1 à 4 est présenté dans le tableau 2 pour la sous-zone B. Dans cette dernière, des prises de 28 t correspondent à un taux d'exploitation de 0,06 (6 %) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée, ce qui devrait produire une diminution de 3 % de la biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité élevée et une probabilité de 0,47 que la biomasse augmente dans cette catégorie. Ce résultat est associé à une diminution prévue de 0,4 % de la biomasse dans l'ensemble de la sous-zone B; la probabilité correspondante d'une augmentation de la biomasse pour l'ensemble de la sous-zone B est de 0,49. Une fois les prises de 28 t retirées, la probabilité que la biomasse soit supérieure au PRL est de 0,91 et la probabilité qu'elle se situe au-dessus du PRS est de 0,60.

Tableau 1. Tableau des scénarios de prises pour la sous-zone A de la ZPP 29 ouest permettant d'évaluer les niveaux de prises totales dans la sous-zone en 2023 sous l'angle de l'exploitation (e), des changements prévus dans la biomasse (%) et de la probabilité (Prob.) d'une augmentation de la biomasse. Il est à noter qu'aucun habitat de qualité élevée n'est présent dans la sous-zone A.

Prises (t)	Catégorie d'habitat de qualité moyenne			Ensemble de la sous-zone	
	e	% de changement prévu	Prob. augmentation	% de changement prévu	Prob. augmentation
0	0	-19,4	0,34	-14,5	0,35
2	0,02	-21,0	0,33	-16,0	0,34
5	0,04	-22,3	0,32	-17,2	0,33
7	0,06	-24,3	0,30	-19,1	0,31
10	0,08	-25,6	0,29	-20,3	0,30
12	0,10	-27,3	0,28	-21,8	0,28
15	0,12	-28,9	0,26	-23,5	0,26
17	0,14	-30,2	0,25	-24,7	0,25

**Réponse des Sciences : Mise à jour sur l'état du stock
de pétoncles dans la ZPP 29 à l'ouest de 65° 30'**

Région des Maritimes

Prises (t)	Catégorie d'habitat de qualité moyenne			Ensemble de la sous-zone	
	<i>e</i>	% de changement prévu	Prob. augmentation	% de changement prévu	Prob. augmentation
20	0,16	-31,9	0,24	-26,2	0,24
22	0,18	-33,5	0,22	-27,8	0,22

Tableau 2. Tableau des scénarios de prises pour la sous-zone B de la ZPP 29 ouest permettant d'évaluer les niveaux de prises totales en 2023 sous l'angle de l'exploitation (*e*), des changements prévus dans la biomasse (%), de la probabilité (Prob.) d'une augmentation de la biomasse et de la probabilité que la biomasse soit supérieure au point de référence limite (PRL : 1,12 t/km²) et au point de référence supérieur du stock (PRS : 2,24 t/km²).

Prises (t)	Catégorie d'habitat de qualité élevée					Ensemble de la sous-zone	
	<i>e</i>	% de changement prévu	Prob. augmentation	Prob. > PRI	Prob. > PRS	% de changement prévu	Prob. augmentation
0	0	2,6	0,52	0,93	0,63	2,8	0,54
9	0,02	0,5	0,50	0,92	0,62	1,4	0,52
19	0,04	-1,7	0,49	0,92	0,61	0,8	0,51
28	0,06	-3,0	0,47	0,91	0,60	-0,4	0,49
38	0,08	-6,2	0,45	0,91	0,58	-1,8	0,48
47	0,10	-7,7	0,44	0,90	0,57	-2,5	0,47
56	0,12	-9,9	0,42	0,89	0,55	-3,5	0,45
66	0,14	-12,2	0,40	0,89	0,53	-4,7	0,44
75	0,16	-14,0	0,38	0,88	0,52	-6,0	0,42
85	0,18	-15,7	0,36	0,88	0,51	-6,9	0,41

Tableau 3. Tableau des scénarios de prises pour la sous-zone B de la ZPP 29 ouest permettant d'évaluer les niveaux de prises totales en 2023 sous l'angle de l'exploitation (*e*), des changements prévus dans la biomasse (%), de la probabilité (Prob.) d'une augmentation de la biomasse et de la probabilité que la biomasse soit supérieure au point de référence limite (PRL : 1,41 t/km²) et au point de référence supérieur du stock (PRS : 2,82 t/km²).

Prises (t)	Catégorie d'habitat de qualité élevée					Ensemble de la sous-zone	
	<i>e</i>	% de changement prévu	Prob. augmentation	Prob. > PRI	Prob. > PRS	% de changement prévu	Prob. augmentation
0	0	9,1	0,55	0,95	0,79	17,1	0,66
6	0,02	8,4	0,55	0,95	0,79	16,6	0,66
12	0,04	5,9	0,53	0,95	0,78	15,2	0,64
18	0,06	2,0	0,51	0,94	0,78	13,4	0,63
25	0,08	0,8	0,50	0,94	0,77	11,5	0,61
31	0,10	-1,1	0,49	0,94	0,76	10,1	0,60
37	0,12	-1,9	0,49	0,93	0,76	9,2	0,59
43	0,14	-5,0	0,47	0,93	0,74	7,5	0,58
49	0,16	-7,1	0,46	0,93	0,73	5,3	0,55
55	0,18	-9,5	0,44	0,92	0,72	4,4	0,54

**Réponse des Sciences : Mise à jour sur l'état du stock
de pétoncles dans la ZPP 29 à l'ouest de 65° 30'**

Région des Maritimes

Tableau 4. Tableau des scénarios de prises pour la sous-zone D de la ZPP 29 ouest permettant d'évaluer les niveaux de prises totales en 2023 sous l'angle de l'exploitation (e), des changements prévus dans la biomasse (%), de la probabilité (Prob.) d'une augmentation de la biomasse et de la probabilité que la biomasse soit supérieure au point de référence limite (PRL : 1,3 t/km²) et au point de référence supérieur du stock (PRS : 2,6 t/km²).

Prises (t)	Catégorie d'habitat de qualité élevée					Ensemble de la sous-zone	
	e	% de changement prévu	Prob. augmentation	Prob. > PRI	Prob. > PRS	% de changement prévu	Prob. augmentation
0	0	5,5	0,55	0,96	0,73	-5,3	0,43
8	0,02	3,9	0,54	0,96	0,72	-6,1	0,41
15	0,04	1,6	0,51	0,96	0,70	-7,1	0,40
23	0,06	-0,1	0,50	0,95	0,69	-8,3	0,38
31	0,08	-2,0	0,48	0,95	0,68	-9,3	0,36
38	0,10	-4,4	0,45	0,95	0,65	-10,5	0,35
46	0,12	-6,3	0,43	0,95	0,64	-11,4	0,34
54	0,14	-8,6	0,41	0,94	0,62	-12,7	0,32
61	0,16	-10,5	0,39	0,93	0,61	-13,6	0,31
69	0,18	-12,5	0,37	0,93	0,59	-14,9	0,29
77	0,20	-15,0	0,34	0,92	0,57	-15,8	0,28
84	0,22	-16,7	0,32	0,92	0,56	-16,8	0,27
92	0,24	-19,2	0,30	0,91	0,53	-18,5	0,25

Considérations relatives aux prises accessoires

Aucune sortie en mer n'a été observée dans la ZPP 29 ouest au cours de la pêche du pétoncle en 2022. En 2021, des sorties en mer ont été observées, mais les données associées à ces sorties en mer n'étaient pas disponibles à temps pour l'évaluation (MPO 2022). Par conséquent, les données sur les sorties en mer observées au cours de la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 ouest en 2021 sont présentées ici. En 2021, on comptait 33 bateaux actifs dans la pêche, 614 traits observés, 26 jours de pêche observés et 5 sorties observées. Les taux de rejets pour toutes les espèces durant la pêche en 2021 sont présentés au tableau 5. Pour la plupart des espèces, les taux de rejets se situent dans la fourchette des taux observés au cours des années précédentes; toutefois, les rejets de lamproies marines ont été consignés pour la première fois en 2021 (tableau 5). Pour les données antérieures à 2021, consulter les mises à jour antérieures de l'état des stocks pour la ZPP 29 ouest (p. ex. MPO 2019, 2020).

Tableau 5. Taux de rejets dans la pêche côtière au pétoncle pour les prises accessoires dans la ZPP 29 ouest en 2021. Le taux de rejets est le poids des rejets (kg) observés, divisé par le poids des pétoncles (kg, chairs) débarqués au cours des sorties de pêche observées. Seules les espèces capturées en 2021 sont indiquées.

Espèce	Taux	Espèce	Taux	Espèce	Taux
Homard d'Amérique	0,050	Chaboisseau à dix-huit épines	0,003	Algues marines	0,018
Plie canadienne	< 0,001	Baudroie	0,017	Éponges	0,003
Morue franche	< 0,001	Chabots	< 0,001	Étoile de mer	0,007
Crabe commun	0,037	Anémone de mer	< 0,001	Raie épineuse	0,004
Moule commune	0,012	Holothurie	0,003	Buccins	0,002
Bernard-l'ermite	0,004	Lamproie marine	< 0,001	Plie rouge	0,001
Crabe nordique	0,035	Hémitriptère atlantique	0,008	Limande à queue jaune	0,001
Raie hérisson, raie tachetée	0,017	Pétoncle géant	0,465		

Conclusions

En 2022, les densités de la biomasse commerciale dans les sous-zones B, C et D sont au-dessus de leur PRS respectif, la sous-zone C étant au-dessus de sa D_{RMD} . Les stocks dans les sous-zones B, C et D sont considérés comme se trouvant dans la zone saine. Les données recueillies pour les sous-zones A et E indiquent que l'abondance commerciale est relativement stable au niveau actuel de prélèvement. Pour la sous-zone A, des diminutions de la biomasse sont prévues même s'il n'y a aucune prise en 2023. Cette situation est en partie attribuable à la mortalité naturelle élevée dans la sous-zone (> 0,2 depuis 2014) et à des niveaux de recrutement continuellement faibles.

Collaborateurs

Nom	Affiliation
Jessica Sameoto (coresponsable)	MPO, Sciences, région des Maritimes
Brittany Wilson (coresponsable)	MPO, Sciences, région des Maritimes
Jamie Raper	MPO, Sciences, région des Maritimes
David Keith	MPO, Sciences, région des Maritimes
Catriona Regnier-McKellar	MPO, Sciences, région des Maritimes
Ben Zisseron	MPO, Sciences, région des Maritimes
Rabindra Singh	MPO, Sciences, région des Maritimes
Alan Reeves	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes

Approuvé par

Francine Desharnais
Directrice régionale des Sciences
Région des Maritimes du MPO
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Date : 30 mars 2023

Sources de renseignements

- Brown, C.J., Sameoto, J.A., and Smith, S.J. 2012. Multiple Methods, Maps, and Management Applications: Purpose Made Seafloor Maps in Support of Ocean Management. *J. Sea Res.* 72: 1–13.
- MPO. 2015. [Évaluation du stock de pétoncles \(*Placopecten magellanicus*\) de la zone de pêche du pétoncle \(ZPP\) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30' O](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2015/035.
- MPO. 2019. [Mise à jour de l'état du stock de pétoncles \(*Placopecten magellanicus*\) de la zone de pêche du pétoncle 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2019/034.
- MPO. 2020. [Mise à jour de l'état du stock de pétoncles \(*Placopecten magellanicus*\) de la zone de pêche du pétoncle 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2020/046.

- MPO. 2022. [Mise à jour de l'état du stock de pétoncles \(*Placopecten magellanicus*\) de la zone de pêche du pétoncle 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'](#). Secr. can. des avis sci. du MPO, Rép. des Sci. 2022/042.
- Sameoto, J.A., Pearo Drew, T.K., Raper, J., and Reeves, A. 2022. [A summary of recreational scallop fishing in the Maritimes Region: 1998 to 2015](#). Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 3451: v + 29 p.
- Nasmith, L., Sameoto, J.A., and Glass, A. 2016. [Scallop Production Areas in the Bay of Fundy: Stock status for 2015 and forecast for 2016](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2016/021: vi + 140 p.
- Sameoto, J.A., Smith, S.J., Nasmith, L.E., Glass, A., and Denton, C. 2015. [Scallop Fishing Area 29: Stock status and update for 2015](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2015/067: v + 69 p.
- Smith, S.J., Nasmith, L., Glass, A., Hubley, B., and Sameoto, J. 2015. [Framework assessment for SFA 29 West scallop fishery](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/110: v + 69 p.
- Smith, S.J., and Sameoto, J.A. 2016. [Incorporating habitat suitability into productivity estimates for Sea Scallops in Scallop Fishing Area 29 West](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2016/107: v + 23 p.

**Réponse des Sciences : Mise à jour sur l'état du stock
de pétoncles dans la ZPP 29 à l'ouest de 65° 30'**

Région des Maritimes

Annexe

Tableau A1. Total autorisé des captures (TAC), débarquements dans la pêche commerciale du pétoncle et débarquements à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) par les Premières Nations (en tonnes de chair) pour la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 ouest de 2018 à 2022. L'astérisque (*) indique que les données sont préliminaires. Il convient de noter que les débarquements à des fins ASR ne sont pas prises en compte dans le TAC.

Année	TAC (t)	Débarquements commerciaux (t)	Débarquements ASR (t)	Total des débarquements (t)
2018	130	124,3	13,1	137,4
2019	150	141,2	10,5	151,7
2020	145	136,5	10,6	147,1
2021	145	138,5	2,8	141,3
2022*	120	114,2	2,7	116,9

Tableau A2. Limites de prises, débarquements dans la pêche commerciale du pétoncle et débarquements à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) par les Premières Nations (en tonnes de chair) pour la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 ouest de 2018 à 2022. Les limites de prises pour les sous-zones A et E sont parfois combinées. Le tiret (-) indique qu'aucune prise n'a eu lieu. L'astérisque (*) indique que les données sont préliminaires. Il convient de noter que les débarquements à des fins ASR ne sont pas prises en compte dans les limites de prises.

Année	Sous-zone	Limite de prises (t)	Débarquements commerciaux (t)	Débarquements ASR (t)	Total des débarquements (t)
2018	A	10	8,7	-	8,7
	E	20	12,8	-	12,8
	B	0	0,0	-	0,0
	C	50	46,8	-	46,8
	D	50	56,0	13,1	69,1
2019	A	10	6,8	-	6,8
	E	15	2,2	-	2,2
	B	35	41,2	-	41,2
	C	15	15,0	-	15,0
	D	75	76,0	10,5	86,5
2020	A	10	6,6	-	6,6
	E	15	0,0	-	0,0
	B	75	54,9	-	54,9
	C	15	20,4	-	20,4
	D	30	54,6	10,6	65,2
2021	A	10	8,1	-	8,1
	E	15	0,0	-	0,0
	B	75	67,4	-	67,4
	C	15	17,3	-	17,3
	D	30	45,7	2,8	48,5
2022*	A	10	6,4	-	6,4
	E	15	6,0	-	6,0
	B	25	26,3	-	26,3
	C	40	34,5	-	34,5
	D	30	41,0	2,7	43,7

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Ministère des Pêches et des Océans
1, promenade Challenger, C.P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2
Canada

Courriel : MaritimesRAP.XMAR@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/>

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-660-48675-8 N° cat. Fs70-7/2023-027F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2023



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2023. Mise à jour de l'état du stock de pétoncles (*Placopecten magellanicus*) de la zone de pêche du pétoncle 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2023/027.

Also available in English:

DFO. 2023. *Stock Status Update for Scallop (Placopecten magellanicus) in Scallop Fishing Area 29 West of Longitude 65°30'*. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2023/027.